

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

Nombre de membres :

En exercice: 15 Présents: 10 Pouvoirs: 1

Absents excusés: 2

Absents: 3 Votants: 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT-HUIT NOVEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 22 NOVEMBRE 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

COMMUNE DES CONTAN

ETAIENT PRESENTS: M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Marielle MERMOUD, M. Bertrand DOLIGEZ, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Noëlle GRAVAUD.

ABSENTS EXCUSES: M. Florian GIBIER (donne pouvoir à François BARBIER), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS: Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET: AVENANT A LA CONVENTION CENTRES DE VACANCES UFOVAL POUR L'ANNEE 2025 DEL2024-120

Rapporteur: Elisabeth MOLLARD

Par délibération en date du 27 novembre 2007, une convention a été conclue avec la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute Savoie pour apporter un soutien financier aux frais d'inscription des enfants des Contamines-Montjoie participant aux centres de loisirs de l'UFOVAL. Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant fixant la participation financière journalière de la commune à 4,25 euros pour l'année 2025. Cette aide sera automatiquement déduite de la facture des familles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour: 11	Contre :	Abstention:

Article 1: DE VALIDER l'avenant fixant la participation financière journalière de la commune à 4,25 euros pour l'année 2025. Cette aide sera automatiquement déduite de la facture des familles.

Article 2: D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

En Mairie, le 28 novembre 2024 Le secrétaire de séance,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme, Affichée le Acte certifié exécutoire le Télétransmis en sous-préfecture le Publié le

En Mairie, le 28 novembre 2024 Le Maire,

